INTERVIEW | ROMAIN GUILLOT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE DUPESSEY & CO

# « Notre plateforme en Seveso seuil haut renforce notre offre globale sur la matière dangereuse »

L'Officiel des transporteurs : Quelle est l'origine de votre projet d'extension de plateforme logistique sur le site de votre filiale Tym à Hombourg

ROMAIN GUILLOT: Nous avons racheté Tym, aujourd'hui Tym by Dupessey, en 2015, une société très spécialisée dans la logistique de la matière dangereuse. Cette croissance externe complétait notre offre de transport dangereux, en nous appuyant sur la forte expertise de Tym. Le positionnement en Alsace où nous avons des clients, était également pertinent. Il y avait déjà 12 000 m² en Seveso seuil haut sur ce site. Aujourd'hui, en augmentant nos capacités de stockage de 10 000 m², également en Seveso seuil haut, nous cherchons d'abord à répondre aux besoins de nos clients.

#### Avec quel budget?

R. G: C'est un investissement de plus de 10 M€, pour un agrandissement que nous avons préparé dès 2017 avec Betty Müller, l'ancienne dirigeante et Catherine Blanchard, directrice générale de



Tym. Aux trois halls existants en Seveso seuil haut nous en ajoutons trois nouveaux, dont le troisième sera livré en avril... Ces travaux nous ont permis de moderniser l'équipement existant, vieux de trente ans, toujours performant mais qui avait besoin d'évoluer en matière de réglementation. On a refait un dossier de classement en seuil haut, en ICPE, (installation classée pour la protection de l'environnement) de 22 000 m², pour les droits d'accès, la sécurité incendie, l'informatique. La sécurité du site a notamment été améliorée en revoyant le schéma de circulation, aujourd'hui à sens unique et en simplifiant l'accès pompiers."

#### **Quelles sont les perspectives** pour ce nouvel outil logistique?

R. G: Malgré la crise sanitaire, nous avons été confortés dans ce choix

par la bonne tenue des résultats de la logistique de matières dangereuses, par rapport à nos autres activités. Cette activité présente un fort taux de résilience. Nous considérons tout de même 2021 comme une année de mise en route, avec nos clients existants, et espérons atteindre un rythme de croisière de 2023, sur de la matière dangereuse palettisée, plutôt sur des produits phytosanitaires, des matières toxiques et inflammables. Nous faisons aussi du copacking sur certaines lignes. Ce projet renforce notre positionnement sur la prestation logistique des matières dangereuses, en direction du quart nord-est de la France. •

> PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE ROUX



www.lapayetransports.com



150 nnn

en 2020

utilisateurs

Anne-Charlotte ANDRÉ-SERFATY 06 22 04 20 76 aca@lapayetransports.com

### **RECTIFICATIF**

## Un angle mort dans la réglementation...

Nous avons écrit dans L'Officiel des transporteurs n° 3049-3050 (p. 9) que les remorques de type porte-voitures, citerne et porte-conteneurs étaient exempts de l'obligation de porter les autocollants de prévention sur les angles morts des ensembles routiers. C'est faux! Thomas Tabare, de Trans Manu Machines, nous a envoyé un courriel pour nous alerter: ces remorques sont elles aussi dans l'obligation de porter les stickers. Mais comme leur configuration empêche de les coller aux endroits définis sur les autres véhicules, le ministère a précisé, dans l'article 4 de l'arrêté, que : « Les critères de positionnement de la signalisation arrière ne sont pas applicables aux véhicules à moteur et aux véhicules remorqués pour lesquels il existe une impossibilité technique. Ces véhicules portent la signalisation sur la face arrière à un emplacement compatible avec leurs caractéristiques techniques. » Notre lecture de la réglementation comportait elle aussi quelques angles morts... • NICOLAS GRUMEL/FRANCEROUTES